



PROGRAMME DE FORMATION

DOULEUR

Prévention et prise en charge des douleurs en soins palliatifs

Contexte de la demande :

Les soins palliatifs visent entre autres à prévenir et soulager la douleur par la prise en compte des problèmes physiques, psychologiques et sociaux qui y sont liés. Les situations de soins palliatifs concernent l'ensemble des services de soins et posent des questions spécifiques du fait de leur complexité. La loi LEONETTI du 22 avril 2005 renforce le droit au soulagement de la douleur des patients en soins palliatifs.

Par ailleurs, les exigences en matière de prise en charge de la douleur sont renforcées dans le cadre de la certification V2010. Les pratiques des personnels de soins dans la prévention et la prise en charge de la douleur en soins palliatifs sont déclinées en pratiques exigibles prioritaires (critères 12 et 13).

Le bilan du 3^{ème} plan de lutte contre la douleur souligne la nécessité de poursuivre les efforts entrepris depuis plusieurs années pour améliorer la prévention et la prise en charge de l'ensemble des douleurs supportées par les personnes soignées, tant en établissement qu'à domicile. L'attention doit être d'autant plus importante de la part des personnels que ces personnes présentent un handicap ou des difficultés de communication liés à leur état ou leur âge.

Objectif :

Cette formation a pour but d'apporter aux participants les bases indispensables et spécifiques d'un programme de prévention et de prise en charge des douleurs des personnes accompagnées en soins palliatifs et en fin de vie (enfants, adolescents, adultes ou personnes âgées) accueillies en milieu institutionnel ou suivies à domicile.

Public :

Ce programme s'adresse aux personnels de santé médicaux et non médicaux (cadre de santé, infirmier, aide-soignant, aide-médico-psychologique, kinésithérapeute, manipulateur en électro-radiologie, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute, etc.).